

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Encore les douzièmes provisoires

Revenant il y a quelques jours sur les mesures destinées à améliorer, à hâter l'organisation du travail parlementaire, mon collègue Maurice Braibant écrivait un intéressant article sur le point de départ de l'année financière; il déplorait que, par suite du retard apporté au vote du budget, ce que nous avons si souvent appelé l'expédition déplorable des douzièmes provisoires, soit nécessaire cette année encore.

Nous sommes tous d'accord pour étudier le budget de la façon la plus complète et la plus approfondie. Est-ce à dire que la mesure proposée par Braibant, le report du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet du point de départ de notre année financière, soit la panacée qui doit guérir tous les maux parlementaires?

Mon collègue Braibant y voit tout au moins une mesure simple et pratique qui améliorerait sensiblement l'organisation des travaux de la Chambre.

Certes, sans le réel inconvénient que présente actuellement l'interruption pendant trois mois de vacances du travail budgétaire, la discussion du budget pourrait s'effectuer d'une façon peut-être plus continue, plus suivie. Mais nous croyons que la mesure demandée est absolument insuffisante pour remédier à la situation actuelle et que ses quelques avantages ne compenseraient pas de très graves inconvénients.

Le renvoi au 1^{er} juillet du point de départ de l'année financière diminuerait peut-être le nombre des douzièmes provisoires. Le Parlement, commençant sa besogne en janvier, dès la rentrée, disposerait par suite, même en tenant compte des vacances ordinaires de Pâques, d'au moins deux fois plus de temps pour mener normalement à bien la discussion du budget.

Mais la rapidité des débats budgétaires en serait-elle hâtée? Nous ne le croyons pas. Pourquoi deux mois à peine suffiront-ils cette année pour que la Chambre termine l'examen du budget? Parce que la Chambre a multiplié le nombre de ses séances supplémentaires et siégé matin et soir.

La Chambre serait-elle moins pressée qu'elle prendrait largement son temps, ne se réunirait pas en séances supplémentaires et mettrait quatre, cinq et six mois à terminer une besogne qu'elle peut accomplir en deux mois.

En définitive, si, grâce au changement du point de départ de l'année financière, le nombre des douzièmes pouvait être diminué, la durée moyenne des discussions budgétaires se trouverait certainement augmentée au détriment du travail législatif.

M. Raymond Poincaré craignait que le Gouvernement, au cas où la discussion biennale du budget serait admise par la Chambre, puisse se soustraire à tout contrôle parlementaire, pendant de longs mois, en supprimant totalement les sessions extraordinaires, dont on abuse aujourd'hui, disait-il, mais qu'il serait dangereux de rendre entièrement inutiles. Or si cette grave objection ne portait pas contre notre proposition de budget biennal, elle atteint directement les projets de changement du point de départ de l'année financière.

On sait, en effet, que notre constitution prévoit, pour les Chambres une session ordinaire de cinq mois commençant automatiquement le deuxième mardi de janvier; une fois ces cinq mois écoulés, un simple décret suffit au Gouvernement pour séparer les Chambres, et rien dans la constitution ne l'oblige à les convoquer pour la session extraordinaire de fin d'année. Lorsque, en Juillet, les Chambres se séparent, au cas où le point de départ de l'année finan-

cière serait reporté au 1^{er} juillet, elles pourraient, s'il plaisait au Gouvernement, ne plus être convoquées avant la rentrée constitutionnelle de janvier, et alors les craintes de M. Poincaré seraient pleinement justifiées?

Que deviendrait dans ce cas le contrôle parlementaire? Aujourd'hui, au contraire, le Gouvernement, qui a besoin de disposer, à défaut du budget, d'un douzième provisoire, se trouve dans la nécessité absolue de réunir les Chambres en session extraordinaire. On ne peut donc craindre qu'un gouvernement abuse de sa situation pour se passer du contrôle parlementaire et menacer la sécurité de nos institutions républicaines.

Si nous ne croyons pas que la mesure reprise par Braibant et déjà proposée en 1888 par Peytral, en 1898 par Viviani, en 1903 par Géraud, et plus récemment par Pierre Leroy Beaulieu, Borrel, etc. soit suffisante pour remédier à la situation actuelle, nous sommes d'accord avec notre collègue pour organiser la discussion, le vote du budget de l'Etat dans les meilleures conditions de travail et de rapidité.

Notre avis personnel est que la discussion biennale du budget des dépenses, tout en gardant à l'exercice budgétaire son caractère annuel, tout en maintenant à la Chambre l'intégralité de ses pouvoirs, tout en laissant entière l'initiative parlementaire, aurait permis à l'œuvre législative de s'accomplir normalement, en faisant une part équitable au contrôle financier et à la fonction législative du Parlement.

La Chambre n'a pas été de cet avis et nous regrettons qu'elle n'ait pas, en instituant, comme nous le lui proposons, le budget biennal, gagné deux ou trois mois qu'elle aurait pu employer à la discussion des grandes réformes administrative, fiscale, sociale, dont on ajourne d'année en année la réalisation.

J. - L. BRETON,
Député du Cher.

LÉGATUS HIRSUTUS

M. Lintilhac, qui sera réélu, le mois prochain, sénateur du Cantal, vient de signer — sans un seul mot en latin! — une proclamation savoureuse où nombre de phrases seraient à citer. Ne retenons que celle-ci.

... Enfin et surtout redoublement de sévérité et de vigilance dans la discussion et dans le contrôle budgétaires, avec une tendance obstinée, hérissée même, à toutes les économies possibles pour avoir de bonnes finances, sans lesquelles il n'y a pas de bonnes réformes, la justice même des péréquations fiscales, comme les généralités les plus évidentes du naissant budget social, devenant alors de décevants mirages, sources d'aigreur pour l'ensemble des contribuables. Les ferments d'anarchie chez les bénéficiaires eux-mêmes, et motifs d'alarme pour tous.

« Hérissée même! » nous rappelle le temps où M. Lintilhac, chef du cabinet de M. Leygues, était chargé, à la Chambre, de suivre les séances et de renseigner son ministre. Un jour, il se précipita au téléphone pour annoncer au secrétaire de M. Leygues que le cabinet était menacé. Mais, se défiant des oreilles indiscrettes, il parlait latin.

— *Ministerium vulneratum!* disait-il.
Et son interlocuteur, ancien normand, traduisait pour M. Leygues :
— Le ministère est en péril.
— *Silentium!* ... *Ecce venit ad latorem vocis legatus hirsutus.*
— Mais silence! ... Voici venir au... au téléphone! ... le député hirsute... Pelletan, je pense?
— Non! ... *Hirsutus dico!*
— Le Hérissé, peut-être?
— *Ita! ... est Optime!*
— C'est cela! ... Fort bien! ...

Découvertes

M. le professeur Bouchard, de l'Institut, a publié dans une revue médicale ses idées sur l'aviation.

Nous y cueillons ces quelques aphorismes sur les dangers de l'aviation. Le danger est tout entier dans la chute.

Le danger de la chute se réalise à l'instant même où la chute cesse, au moment de l'arrêt brusque.

L'homme n'est pas fait pour voler, et, s'il veut voler, il faut qu'il use d'artifices, sans quoi les chutes seraient mortelles.

L'oiseau, qui s'incline latéralement, tombe rapidement. L'aile brisée de l'oiseau ne le soutient plus... Les conditions qui rendent le vol possible ne sont pas celles qui rendent les chutes inoffensives.

Il y a des gens qui pensent qu'il n'était pas nécessaire d'être de l'Institut pour faire ces belles découvertes.

A PROPOS

Extrait d'un journal du Midi :

« Ouvrier ferblantier, connaissant un peu l'entourage, est demandé chez M. P. C. ..., boulevard du Jeu de Paume. »

Lu dans un roman cette phrase :

« Après avoir subi pendant sept ou huit heures tous les agréments et tout le confortable que la ligne de l'Ouest a la réputation de réserver aux voyageurs, il arriva le soir à la gare de Y... »

Cette phrase n'est pas extraite, comme on pourrait croire, d'une œuvre contemporaine. Elle est empruntée à *Monsieur de Camors*, roman d'Octave Feuillet, paru en 1867 (P. 58 de l'édition Michel Lévy).

Ainsi, à cette époque, la réputation de la Compagnie de l'Ouest était déjà consacrée.

PUBLICITÉ

Boulevard Morland, un concierge avisé :

Le concierge est frotteur. Il est aussi déménageur, refait tous autres travaux littéraires ou physiques.

STATISTIQUE

D'après les résultats définitifs du recensement allemand du 1^{er} décembre 1910, la population sédentaire de l'Empire allemand comporte 64.925.993 personnes (32 millions 040.166 du sexe masculin et 32 885.827 du sexe féminin).

Le recensement du 1^{er} décembre 1905 avait donné 29.884.851 personnes du sexe masculin et 30.756.638 du sexe féminin, soit en tout 60 millions 641.489 personnes; la population a donc, dans les dernières années, augmenté de 4 284 504 personnes, c'est-à-dire de 7,07 %.

L'impôt sur les cartes à jouer a produit en France en 1909 : 2.841.598 francs, et en 1910 2.882.338 francs, soit 40.740 francs d'augmentation. L'année 1909 présentait également par rapport à l'année 1908 une augmentation de 72.631 francs. C'est par un édit de Henri III, en date du 22 Mai 1583, que les cartes à jouer furent, pour la première fois, soumises à une taxe fiscale.

INFORMATIONS

Inauguration de la ligne téléphonique directe Paris-Madrid

Le service téléphonique direct Paris-Madrid a été inauguré lundi. A cette occasion, le ministre de l'intérieur espagnol et le sous-secrétaire d'Etat

des postes de France ont échangé les télégrammes dont voici le texte :

« Madrid, 1^{er} janvier. — Nous regrettons beaucoup que des motifs d'interruption de la ligne internationale, au moment où nous comptions communiquer, nous aient privé du plaisir de saluer Votre Excellence verbalement, tant moi que le directeur général. Maintenant qu'elle est libre, on nous dit que Votre Excellence est retenue par des devoirs officiels qui également réclament notre présence en d'autres actes. Mais nous ne voulons pas nous séparer de l'appareil sans exprimer à Votre Excellence, au sujet de l'inauguration du service téléphonique direct entre Paris et Madrid, la satisfaction que cela nous produit et la confiance que, dans ce

moyen, nous mettons qu'il pourra servir à rattacher les liens d'amitié entre des deux pays en contribuant par ce moyen à faciliter le développement des intérêts des mêmes.

« Recevez donc à ce sujet l'expression de notre sincère affection et le témoignage de notre hommage à votre gouvernement et à toute la France. »

M. Chaumet a répondu par la dépêche suivante :

« Sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. à Ministre intérieur, Madrid. »

« Retenu toute la journée par les visites officielles, je ne prends que ce soir connaissance du télégramme que Votre Excellence et le directeur général des postes ont bien voulu m'adresser.

« J'ai la satisfaction d'espérer que les nouvelles communications établies entre nos deux pays ne manqueront pas d'entraîner les plus heureuses conséquences. Nos relations d'affaires et nos relations d'amitié ne pourront qu'en être accrues. Comme Votre Excellence, je regrette particulièrement de n'avoir pu échanger ce matin de vive voix les compliments d'inauguration pour le service téléphonique direct Paris-Madrid. Avec mes sentiments personnels pour sa prospérité, j'aurais exprimé à Votre Excellence, les vœux que nous formons pour S. M. le roi Alphonse XIII, pour la famille royale et pour la noble nation espagnole. »

L'évasion du capitaine Lux

Ce sont des officiers français qui ont préparé et fait aboutir l'évasion du capitaine Lux.

Ces officiers, amis du détenu, lui expédiaient chaque jour de France un paquet de revues et de journaux assez grossièrement ficelé avec du fil de cordonnier, appelé ligneul.

Le lien de chaque paquet journalier avait de cinquante à soixante centimètres de long.

A l'arrivée du courrier, le vaguemestre procédait à un examen sommaire.

L'envoi remis au capitaine, celui-ci déplaçait les journaux sur sa table, et commençait la lecture, qu'il prolongeait tant qu'il se sentait surveillé; mais dès que le gardien s'était éloigné, le prisonnier dénouait la ficelle et la mettait soigneusement de côté. Ce manège recommençait régulièrement chaque matin.

Les camarades du capitaine Lux, lui envoyaient de plus tous les cinq ou six jours des volumes d'histoire.

Le capitaine Lux a toujours été un très grand travailleur; il travaillait à Glatz et il lisait Frédéric Masson.

Lorsqu'il se sentait moins surveillé, il faisait sauter à l'aide d'un canif la couverture assez épaisse des volumes et en retirait le plus souvent de l'argent. Puis ce furent une série de lames très plates, des scies à métaux spécialement trempées.

La version allemande de l'évasion

Un télégramme de Glatz aux journaux berlinois donne un démenti formel au récit fait par la presse française des préparatifs d'évasion du capitaine Lux.

Les nombreux paquets de journaux envoyés au capitaine pendant sa détention furent toujours, a déclaré le commandant de la forteresse, ouverts

dans son cabinet, et seul le contenu en fut remis au prisonnier.

Le commandant de la forteresse nie également qu'une complicité ait été possible et prétend que le capitaine a quitté la forteresse sans être aidé par qui que ce soit.

Le commandant de la forteresse de Glatz a fait ouvrir une enquête pour établir d'une façon précise la façon dont le capitaine s'est évadé.

Mauvaise humeur allemande

Les journaux sont peu satisfaits de savoir le capitaine Lux à Paris.

Parlant de sa réception par M. Messimy le « Lokai Anzeiger » dit : « Pour la première fois, une grande puissance reconnaît officiellement l'espionnage. »

Le jour de l'an à Lisbonne

Il y a eu nombreuse assistance présidentielle du 1^{er} janvier. Tout le corps diplomatique, ayant à sa tête son doyen, le ministre de France, est venu saluer le président Arriaga. Les hauts fonctionnaires, magistrats, professeurs des Universités, les membres du Corps législatif ont défilé devant le chef de l'Etat entouré des ministres. On a remarqué comme particulièrement significative l'assistance énorme d'officiers de l'armée et de la marine et des membres du haut commerce de Lisbonne, au nom duquel ont été lus d'enthousiastes messages d'adhésion aux institutions, faisant allusion aux plus pressantes réformes dont a besoin le pays.

La réception terminée, des milliers de personnes ont défilé devant le Palais et fait une démonstration affectueuse et enthousiaste au Président de la République. Toutes ces manifestations ont eu lieu dans l'ordre le plus parfait, sans la moindre note discordante.

La guerre d'Orient

Nouveaux renforts italiens

Les régiments d'infanterie 20, 30 et 60 ont reçu l'ordre de mobilisation. On parle également de mobiliser deux bataillons de chasseurs alpins. Ces troupes s'embarqueront à Naples et formeront les corps d'occupation des ports de Misrata et de Zuara, ces deux points assez importants de la côte tripolitaine n'étant pas encore occupés.

Un général italien blâmé

Le général Pecori Giraldi, qui commande la division concentrée à Ain-Zara, vient d'être blâmé et relevé de son commandement pour avoir envoyé une colonne trop faible et avec trop peu de vivres et de munitions à Bir-Tobras. Les troupes, après avoir résisté avec acharnement aux attaques d'un ennemi supérieur en nombre, avaient dû rétrograder, n'ayant plus de munitions.

Fermeture d'une banque italienne à Constantinople

Sur l'ordre du gouvernement, la succursale de la Banque de Rome à Constantinople a été fermée.

Le Conflit russo-persan

La cour martiale instituée à Tabriz a condamné à mort, pour attaques contre les troupes russes, l'agitateur Cheikh-Sélim, l'influent chef de moulahs Ibrahim et cinq autres Persans. La sentence a été exécutée aussitôt en présence d'une foule nombreuse.

Chine et Perse

A propos des bruits d'annexion de la Mongolie qui trouvent un écho dans la presse étrangère on assure que non seulement le gouvernement russe n'a nullement cette intention, mais encore qu'il désirerait voir la Mongolie jouir d'une autonomie complète sans suzeraineté.

Il n'entre pas dans ses vues de prêter la main à une indépendance qui serait peut-être la source de complications futures pour la Russie.

On dément encore catégorique-

ment l'envoi de troupes, restriction faite des gardes consulaires, qui ont été renforcées.

Certains organes russes ont attaqué le consul général de Tabriz, qu'ils considèrent comme coupable de ne pas avoir prévenu les événements.

Or, le consul général Miller, réclamait depuis longtemps l'envoi de renforts, notamment à Tabriz, où il n'y avait plus que 250 hommes.

Le centre de la Douma va interpellier à la rentrée, sur les événements. C'est à ce moment que les responsabilités seront établies.

En Chine

Une pétition de l'armée impériale

Yuan-Chi-Kai va présenter à l'impératrice douairière et aux nobles du clan impérial une requête signée par tous les officiers supérieurs de l'armée du Nord, demandant que les biens et richesses des princes et nobles soient employés d'office à l'entretien de l'armée, aux fins de continuer la guerre.

Les chefs de l'armée, dans leur requête, font profession de loyalisme à l'égard du souverain. Ils se déclarent hostiles à la République et prêts à verser leur sang pour le principe de la monarchie. Ils affirment énergiquement qu'il y aura lieu de déclarer les princes traités à la patrie s'ils se refusent à faire l'abandon de leurs richesses.

Le mémoire déclare que l'attitude dictatoriale des révolutionnaires ne saurait être tolérée, et le désir le plus ardent de lutter jusqu'au bout y est clairement manifesté.

A moins qu'on n'arrive à contraindre les princes à verser les fonds nécessaires à la continuation de la guerre, Yuan-Chi-Kai insistera pour que sa démission soit acceptée.

En Mongolie

Les tendances séparatistes manifestées en Mongolie par le récent couronnement du chef des bouddhistes et le remplacement des autorités chinoises dans la partie orientale du pays semblent avoir été mises en échec dans la région occidentale, où les fonctionnaires chinois ont nettement refusé de quitter leurs postes.

Les Mongols sont, paraît-il, impuissants à les faire partir.

La fuite de la cour

Des nouvelles de Mandchourie confirment la fuite de l'empereur et de l'impératrice douairière de Chine, qui ont passé par Moukden, en route pour la résidence de Zhikhe, près de la frontière mongole, où ils seront protégés par deux bataillons de la garde déjà arrivés à destination.

Défection de troupes impériales

Les troupes impériales à Lan-Tchéou se sont ralliées à la cause républicaine.

Petites Nouvelles

On annonce dans les journaux de Berlin que Guillaume II ferait cette année un voyage en Angleterre.

— A Los Angeles, Mme Margaret Howard, qui épousait il y a seize jours un propriétaire de mines très riche, vient d'intenter une action en nullité de mariage, prétendant qu'elle a été hypnotisée pour contracter son union.

— Dans la nuit de dimanche à lundi, le bureau de poste d'Anduze (Gard) a été combriolé par des malfaiteurs qui ont soustrait une petite somme d'argent et divers carnets de timbres. L'enquête établira si des valeurs plus importantes n'ont pas été dérobées.

— Un tunnel en construction, près de Svreljig, sur la nouvelle ligne projetée entre Nisch et Kniavezac (Serbie), s'est écroulé et a enseveli dix-neuf ouvriers.

— Pilotant son nouveau monoplane Blériot, M. Etienne Giraud, a pris son vol de l'aérodrome de Pau pour effectuer une promenade vers Tarbes et Lourdes, puis est allé planer à 200 mètres au-dessus du Pic du Ger, atteignant l'altitude de 1.200 mètres vers le funiculaire. Au retour, le hardi pilote est passé par la vallée de l'Ousse.

CHRONIQUE LOCALE

Un cadeau administratif

Peu de contribuables se doutent que depuis le 1^{er} janvier 1912, une révolution vient de s'opérer dans le paiement des impôts !

L'Administration a rompu avec la routine ; elle innove un mode de paiement, ce qui ne veut pas dire que celui-ci soit réduit d'un centime !

On a créé, en vertu du décret du 25 juin dernier, un nouveau mandat appelé mandat-contribution.

Ce titre spécial présente les mêmes avantages que le mandat-carte ou le mandat lettre du service intérieur de la poste. Il supporte, sans aucun supplément, les mêmes taxes d'affranchissement et de commission.

Une fois que la formule est remplie, on peut déposer les fonds dans un bureau de poste quelconque. S'il n'existe pas de bureau dans la commune, il n'y a qu'à les remettre au facteur qui est tenu de les recevoir.

Le cadre imprimé de ce mandat est adapté à sa destination particulière ; il guide le contribuable dans le libellé des indications très simples qu'il doit fournir. Ces indications doivent, d'ailleurs, être clairement indiquées sur les avertissements d'impôts, et l'Administration s'est attachée à réduire au minimum strictement indispensable la part de collaboration du public aux opérations de recouvrement.

Le récépissé, délivré par la poste, est libératoire. Par suite, le Trésor doit prendre à sa charge le coût des actes de poursuite qui seraient à tort signifiés ultérieurement aux contribuables.

Telle est la révolution qui n'apportera un peu de trouble que dans le personnel des finances et dans celui de la poste.

Comme par le passé, le contribuable continuera à payer ses impôts, mais c'est déjà quelque chose qu'on lui ait pour une fois, sans frais, permis d'éviter à l'avenir les ennuis d'apporter à l'époque fixe et dans un bureau déterminé, sa part des charges publiques.

Mais n'exagérons rien ; si le cadeau de nouvel an que l'Administration des finances vient de nous faire n'est pas à dédaigner, il n'intéresse cependant que les formes administratives, les fonds n'en seront pas moins perçus, toujours, avec la même régularité et la même exigence.

L. B.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir que M. Michel, chef de musique au 7^e d'infanterie, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Tous les Cadurciens applaudiront à cette distinction si méritée qui vient d'être attribuée au distingué chef de musique du 7^e, auquel nous adressons nos vives félicitations.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux gendarmes de la 17^e légion bis dont les noms suivent :

MM. Macabiau, Rapin, Lacaze, Delle, Rieublanc.

Au Palais

Sont inscrits au tableau d'avancement des magistrats des tribunaux de première instance :

MM. Fournié, juge d'instruction à Cahors ; Belvèze, juge et Daynac, juge d'instruction à Gourdon.

Tableau d'avancement

M. Capelle, adjudant au 7^e d'infanterie, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant. Félicitations.

Gendarmerie

Sur le tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel, nous relevons le nom de M. Villette, chef d'escadron, à la 17^e légion bis, à Cahors.

Enseignement primaire

M. Grangier, instituteur à Rocamadour, est nommé instituteur titulaire adjoint à Espédaillac, en remplacement de M. Roussel, retraité.

M. Couderc, instituteur titulaire adjoint à Luzach, est nommé au Vigan, en remplacement de M. Maury, admis à la retraite.

Mme Dellard, institutrice titulaire adjointe à Cremps, est nommée institutrice titulaire à Labéraudie (Pradines), en remplacement de Mlle Lacoste, retraitée.

Mme Ferré, institutrice titulaire adjointe à Saint-Bressou, est nommée à Marclillac (classe enfantine), poste créé.

Mme Serres, institutrice titulaire adjointe à Marclillac, est nommée institutrice titulaire adjointe à Payrignac (poste créé).

Mlle Desrieu, institutrice titulaire à Lathèze (Frayssinet-le-Gélat), est nommée à Cassagnes, en remplacement de Mme Lestang.

Mme Lestang, institutrice titulaire à Cassagnes, est nommée à Pescadoires, en remplacement de Mme Savy.

Mme Savy, institutrice titulaire à Pescadoires, est nommée institutrice adjointe à l'école de Prayssac (poste vacant).

Mme Rousset, institutrice titulaire à Montfa (Ariège), est nommée adjointe à Saint-Bressou.

Mouvement des stagiaires :

Mlle Barriétis, institutrice stagiaire à Jambusse, est nommée à Rouffiac.

Mlle Taupiac, ex-élève-maitresse, est nommée à Jambusse (Saillac).

Mme Melou, institutrice stagiaire à Espédaillac, est nommée adjointe à l'école de garçons de Figeac.

M. Fabre, stagiaire à Rudelle, est nommé à Luzach.

M. Bertrand, suppléant, est nommé à Rudelle (délégation provisoire).

Poste vacant : Rocamadour (instituteur à tête d'école).

Enregistrement

M. Marrou, surnuméraire de l'enregistrement dans le département de l'Eure, est nommé receveur à Cazals en remplacement de M. Dury, appelé au bureau de Beaulieu (Corrèze).

Médaille des postes

Sont transformées en médaille d'argent, des postes et télégraphes, les médailles de bronze antérieurement décernées à :

M. Castellan (François), brigadier facteur à Cahors. Services administratifs, 29 ans ; services militaires, 4 ans. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 29 décembre 1904.

M. Darnis (Jacques), facteur local à Duravel. Services administratifs, 38 ans 1/2 ; services militaires, 6 mois. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 29 décembre 1903.

M. Francoual (Antonin), facteur rural à Limogne. Services administratifs, 40 ans. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 13 juillet 1906.

M. Laborie (Pierre), courrier auxiliaire à Souillac. Services administratifs, 36 ans 1/2 ; services militaires, 4 ans 1/2. Titulaire de la médaille de bronze depuis le 29 décembre 1906.

La médaille de bronze des postes est décernée à M. Bouzou (Henri), facteur rural à Assier.

Obsèques

Les obsèques du malheureux éclusier, M. Delbreil, ont été célébrées dimanche à 1 heure à Cahors.

Un nombreux cortège a accompagné au cimetière le corps de l'infortuné éclusier qui a si tragiquement trouvé la mort en accomplissant son service.

Nous adressons à la famille du regretté Delbreil nos sincères condoléances.

Nicotine

JUS TITRÉS DE TABACS

Afin de diminuer l'incertitude que les consommateurs éprouvent au sujet de la détermination de la proportion suivant laquelle les jus titrés de tabacs doivent être étendus d'eau en vue des divers usages auxquels ils sont destinés, la direction générale des manufactures de l'Etat vient de décider que, à titre d'essai, les jus titrés de tabacs seront jusqu'à nouvel ordre, livrés sous les deux titres de 10 grammes et de vingt grammes de nicotine par litre.

Le titre des jus renforcés reste fixé à quarante grammes par litre.

Laboratoire d'analyses

Par décret des ministres de l'agriculture et de l'instruction publique, le département du Lot est compris dans le ressort du laboratoire de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse, pour l'analyse des échantillons prélevés par les pharmaciens inspecteurs.

Permis de chasse

Il a été délivré en 1911 dans le département du Lot, 2.884 permis de chasse.

Arrondissement de Cahors, 1.236 ; arrondissement de Figeac, 755 ; arrondissement de Gourdon, 893.

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

A Cahors le 1^{er} février 1912

Une somme de huit cents francs sera distribuée en primes au nom du Gouvernement de la République, de la ville de Cahors et de la Société d'Agriculture du Lot.

ESPECE BOVINE

Bœufs

1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e, 75 fr. ; 3^e, 60 fr. ; 4^e, 50 fr. ; 5^e, 40 fr. ; 6^e, 30 fr. ; 7^e, 25 fr. ; 8^e, 20 fr. ; 9^e, 15 fr. ; 10^e, 10 fr.

Vaches

1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 20 fr. ; 4^e, 15 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 5 fr. ; 7^e, 5 fr. ; 8^e, 5 fr. ; 9^e, 5 fr. ; 10^e, 5 fr.

ESPECE PORCINE

1^{er} prix, 40 fr. ; 2^e, 30 fr. ; 3^e, 25 fr. ; 4^e, 20 fr. ; 5^e, 15 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 5 fr. ; 8^e, 5 fr. ; 9^e, 5 fr. ; 10^e, 5 fr.

ESPECE OVINE

Lots de 3 têtes

1^{er} prix, 30 fr. ; 2^e, 25 fr. ; 3^e, 20 fr. ; 4^e, 15 fr. ; 5^e, 10 fr. ; 6^e, 10 fr. ; 7^e, 10 fr. ; 8^e, 8 fr. ; 9^e, 8 fr. ; 10^e, 5 fr.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

1^{er} poules : lots de 4 têtes : 2 prix 5 et 3 fr.
2^e coqs et chapons : lots de 4 têtes : 2 prix 5 et 3 fr.

3^e canards : lots de 4 têtes : 2 prix 5 et 3 fr.
4^e dindons : lots de 4 têtes : 2 prix 10 et 5 fr.

Les concurrents aux primes des bêtes à cornes, des espèces porcines, ovines et animales de basse-cour devront les avoir engraisés et les posséder depuis 3 mois au moins.

Les animaux devront être rendus sur la place Thiers avant midi.

Les propriétaires engraisseurs de l'arrondissement de Cahors pourront seuls prendre part au Concours.

Le Président,

DELBREIL,

Chevalier de la Légion d'honneur.

Le Secrétaire,

D'AYMARD.

Classe 1902

Les hommes de la classe 1902 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 6 janvier, à 9 heures du soir dans une des salles du Café de Bordeaux.

Ordre du jour : Organisation du banquet de la classe.

Vol de piquets

Une enquête est ouverte par la police contre le nommé L..., terrassier à Cahors, qui n'aurait trouvé rien de mieux que de s'approprier les piquets qui soutenaient les jeunes platanes plantés sur le quai Cavaignac.

Les piquets volés ont été retrouvés chez lui.

L... n'avait pas trouvé une façon plus économique pour se procurer du bois de chauffage !

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 2 janvier

VAGABONDAGE

Le nommé Albert Alexandre Pérignon, âgé de 42 ans, né à Reims est poursuivi pour vagabondage et mendicité.

Pérignon qui a déjà subi 43 condamnations est condamné à 8 jours de prison.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Concours pour le recrutement de Dames employées des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.

Un concours pour le recrutement de dames employées aura lieu les jeudis 15 et vendredi 16 février 1912, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 800.

Peuvent y prendre part les postulantes sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 50 au minimum, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au jour du Concours.

La limite d'âge est reculée pour les aides, d'une durée égale à celle de leurs services en cette qualité, dans les conditions fixées par l'arrêté du 4 juillet 1910.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 20 janvier au soir.

RÈGLEMENTATION DE LA PÊCHE

EN 1912

Le préfet du Lot,
Vu les lois des 15 avril 1829 et 31 mai 1865.

Vu le décret du 5 septembre 1897, portant règlement sur la pêche fluviale et notamment les articles 2, 6, 10, 13, 16 et 21 du dit décret ;

Vu les propositions présentées par M. le Conservateur des Eaux et Forêts et M. l'Ingénieur en Chef de la Navigation du Lot ;

Vu la délibération du Conseil général du département en date du 13 septembre 1911 ;

Vu l'avis du Conseil départemental d'hygiène dans sa séance du 25 octobre 1911 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Les époques pendant lesquelles la pêche est interdite en vue de protéger la reproduction du poisson sont fixées comme suit :

1^o Du 1^{er} au 10 janvier inclusivement et du 1^{er} octobre au 31 décembre est interdite la pêche du saumon ;

2^o Du 1^{er} janvier inclusivement au 31 janvier inclusivement et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement est interdite la pêche de la truite. Cette interdiction s'étend à toutes les espèces de poissons pour les affluents et sous-affluents du Lot et de la Dordogne.

3^o Du lundi 22 avril inclusivement au dimanche 16 juin inclusivement est interdite la pêche de tous les autres poissons et de l'écrevisse, celle de l'anguille restant toutefois permise dans la rivière de la Dordogne. Cette interdiction s'étend à toutes les espèces de poissons pour la rivière du Lot.

Les interdictions prononcées dans les paragraphes précédents s'appliquent à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Article 2. — La 3^e période dite du printemps est prolongée, par exception, pour la pêche de la carpe, dans la rivière du Lot, jusqu'au dimanche 30 juin inclusivement.

Pendant cette période d'interdiction supplémentaire, la pêche à la ligne sera permise,

Article 3. — Il est défendu sous les peines portées à l'article 31 de la loi du 15 avril 1829, d'appâter les hameçons, nasses, filets et autres engins de pêche avec d'autres poissons que des goujons, loches, vérons, ablettes et autres petites espèces non désignées à l'article 8 du décret du 5 septembre 1897. — On pourra aussi faire usage de crabes et petits crustacés autres que les écrevisses.

Article 4. — L'emploi des engins de pêche à mailles de 10 millimètres est interdit sur le Vers, la Bave et le Céle avec ses affluents, en amont du ruisseau de Planoles. L'emploi des trawls et araignées est interdit dans tous les cours d'eau autres que le Lot et la Dordogne.

Les affluents d'une rivière comprennent ceux de tout ordre, c'est-à-dire tous les cours d'eau se déversant directement ou indirectement dans cette rivière.

Article 5. — Les périodes d'interdiction ci-dessus visées s'appliquent à la grenouille, dont la capture est interdite par conséquent : du 1^{er} au 31 janvier inclusivement, du 22 avril au 16 juin exclusivement et du 20 octobre au 31 décembre inclusivement.

Article 6. — Tout mode ou engin de pêche, autre que la ligne flottante, est interdit dans la rivière la Cère, sous le pont de Bretenoux, et à 50 mètres en amont et en aval dudit pont, ainsi que dans la rivière le Céle, sur le territoire de la ville de Figeac, entre la chaussée des Tours et le pont du Guâ.

Article 7. — Il est interdit d'évacuer, dans les canaux et cours d'eau navigables et non-navigables du département du Lot, des matières susceptibles de nuire au poisson et provenant, soit directement, soit indirectement, des fabriques et autres établissements industriels quelconques.

Il ne pourra être déversé dans ces canaux et cours d'eau que des eaux qui ne contiennent aucune substance toxique et qui soient neutralisées, refroidies, clarifiées, rendues limpides, inodores et non susceptibles de fermentation ultérieure. — Les eaux de réfrigération et de condensation et toutes les autres eaux nuisibles seulement par leur température, ne pourront être déversées dans les cours d'eau qu'après avoir été refroidies au moins jusqu'à 30 degrés.

Fait à Cahors, le 30 décembre 1911.

Le Préfet du Lot,
Paul SECOND.

THEATRE DE CAHORS

On nous informe que M. Albert CHARTIER viendra le 11 janvier prochain, nous donner son nouveau succès, qui est le plus grand de tous ses succès, qui d'ailleurs ne se compte plus.

C'est la célèbre VEUVE JOYEUSE que l'aimable et vaillant impresario a eu l'heureuse fortune d'acquérir.

Sa Compagnie, et Dieu sait si elle est nombreuse et choisie, est acclamée partout. Chanteuses, chanteurs, choristes, danseuses anglaises, musiciens, tous artistes de talent. Les décors sont magnifiques, les costumes merveilleux de luxe et d'élégance.

Quant à la musique, elle est exquise et a fait la réputation et la fortune de son jeune compositeur.

Pour applaudir cette œuvre légendaire, il y aura foule au théâtre.

Il sera prudent de louer ses places.

Foot-ball rugby

Un grand match mettra aux prises dimanche prochain sur le terrain du Roc de l'Agace le Stade Aurillacois (1) et le Stade Cadurcien (1). Le Stade Aurillacois est la meilleure équipe qui se soit jamais rendue à Cahors. Elle battit tout dernièrement l'équipe cadurcienne par 24 points à 6 et fit un match nul avec le Club Athlétique Briviste. Les Cadurciens sont donc conviés à un vrai régal sportif et ne manqueront pas de se rendre en foule dimanche au terrain du Roc de l'Agace pour assister à cette partie sensationnelle. Le jeu élégant et rapide des Aurillacois saura les intéresser et personne ne regrettera son déplacement. Le match se disputera à 2 h. 1/2 précises. Le service habituel de voitures et d'autobus fonctionnera.

Foire du 3 janvier 1912

La foire du 3 janvier a été très animée ; il y avait longtemps qu'on n'avait vu à nos foires autant d'affluence.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras de 42 à 44 fr. les 50 kilos. Vaches de boucherie, de 32 à 34 fr. les 50 kilos. Bœufs de travail, de 800 à 1.000 fr. la paire. Vaches, de 450 à 600 fr. la paire.

Bovillons, de 700 à 750 fr. la paire. Moutons de boucherie, 0,75, agneaux, 0,80 le kilo. Brebis d'élevage, de 25 à 30 fr. pièce.

Marché. — Poules grasses, 0,80 ; poulets, 0,90 ; canards, 0,70 ; dindes, 0,65, lapins privés, 0,55, le tout le demi-kilo. Lapins sauvages, 2 fr. pièce. Lièvres, de 5 à 6 fr. Perdreaux, 2 fr. pièce. Oies grasses, 2 fr. 40 le kilo. Canards gras, 2 fr. 30 le kilo.

Enfants, 1 fr. 35 la douzaine. Halle. — Blé, 20 fr. ; maïs, 18,50 ; pommes de terre, de 6 à 7 fr. Truffes de 15 à 20 fr. le kilo.

Trouvé dans la cave !

Jeudi matin vers 9 heures, la femme de ménage de M. Mauriès, demeurant rue du Lycée, aux « Galeries Gambetta », s'appretait à lancer dans la cave un sac de pommes de terre, lorsque du haut des marches, elle aperçut un homme étendu sur le sol.

Effrayée, la femme de ménage avertit la propriétaire, Mme Tulle, et la police, appelée aussitôt, constata que c'était le nommé Adrien, manœuvre, qui depuis quelques jours habitait au dernier étage de la maison Tulle.

Probablement, Adrien qui était rentré tard dans la soirée a dû se tromper d'escalier !

M. le docteur Darquier donna les premiers soins à Adrien et ordonna son transport à l'hôpital.

Rapport de M. H. Tuzet

au Congrès d'arboriculture fruitière

LE COMMERCE DE LA PRUNE

(Suite)

Prune Royale. — Celle-ci arrive, splendide et en excellente condition. Les prix ne sont pas pourtant bien rémunérateurs de 4/ - à 5/6. L'Orléans fait de 3/ - à 3/3. La petite prune bleue ordinaire de 2/3 à 3/.

Voilà des appréciations commerciales desquelles il résulte que les prunes de nos régions du Sud-Ouest et du Midi n'obtiennent pas les prix les plus élevés.

Quelle en est la cause ? Tout d'abord la qualité du fruit. Les arbres fruitiers, dans le Midi, à de bien rares exceptions, ne reçoivent que des soins nuls ou insuffisants.

Je n'ai pas à insister, car dans la région du prunier d'ente où nous nous trouvons, si l'ensemble des plantations est remarquable, vue de loin, prenez en particulier les arbres et vous me direz combien il y en a qui sont taillés d'une façon rationnelle et où sont faits régulièrement les soins d'entretien et de propreté. La récolte se ressent quelquefois de ce manque de soins et tout naturellement les cours de vente.

Pour appuyer mon argumentation sur la nécessité de produire de beaux fruits, je vais citer un extrait du Bulletin du Ministère de l'Agriculture concernant la production fruitière en Californie.

ETATS-UNIS

Surproduction fruitière et crise vinicole en Californie. — « La campagne fruitière de 1909, en Californie, s'est distinguée par l'importance exceptionnelle du nombre des wagons de fruits frais qui ont été chargés : 15.265 contre 12.917 en 1909 et 7.961 en 1907.

D'une manière générale, la production fruitière californienne actuelle peut être considérée comme ayant atteint son maximum ; le congrès de la « California Fruit Growers Association », tenu à Watsonville en décembre 1909, a, en effet, reconnu que cette production dépassait la limite extrême de la faculté de consommation du marché et émis le vœu qu'à l'avenir les nouveaux colons s'adonnassent à une autre industrie que celle des cultures fruitières, la situation actuelle commandant d'expédier seulement les qualités supérieures de fruits et l'élevation des tarifs de transport à grandes distances ne permettant pas la vente des types de deuxième choix qui ne payeraient pas les frais.

La production des fruits secs en Californie a été estimée en 1909, à 185.000 tonnes, contre 144.750 en 1908 et 153.100 en 1907.

Voilà ce qui a été décidé dans un pays où la culture fruitière se fait dans des conditions économiques bien plus avantageuses qu'en France.

Après la constatation de la mauvaise tenue des arbres fruitiers, je crois utile de signaler les mauvais procédés commerciaux employés par les expéditeurs.

A l'heure actuelle, il se produit un fait anormal, conséquence de la grande liberté commerciale. C'est que le commerce des produits du sol tend de plus en plus à s'éparpiller entre de nombreux intermédiaires dont le plus grand nombre sont incapables et par conséquent bien inutiles.

Aujourd'hui le commerce des produits du sol ne reste pas limité à des négociants professionnels ayant la connaissance de la marchandise et disposant de capitaux pour faire des affaires.

Soit, comme représentants de mandataires ou de commissionnaires Français ou Etrangers, soit comme expéditeurs opérant pour leur compte, nos régions de production sont exploitées par un trop grand nombre de personnes désireuses de faire des affaires.

Ce n'est pas un bien pour le cultivateur que cette concurrence que se font entre eux les expéditeurs et les représentants des commissionnaires et, pour citer un exemple qui se rapporte bien au sujet de ce Congrès, je dirai que ces envois de prunes dont on signale la mauvaise qualité : fruits n'ayant pas atteint un degré de développement suffisant, sont la conséquence de l'apre concurrence que se font acheteurs et commissionnaires qui pour la gloire de « travailler de la marchandise », suivant leur propre expression, n'hésitent pas à acheter des prunes qui devraient rester sur

les arbres quelques jours de plus.

Qu'il s'agisse du commerce de la prune ou de tout autre fruit, je tiens à déclarer ce qu'approuveront tous les négociants sérieux et ce que je me démontre à moi-même par ces observations faites sur place, c'est que beaucoup d'expéditeurs de fruits ignorent complètement leur métier, tant dans le choix de la marchandise, dans sa préparation pour un bon transport que dans la connaissance des marchés, de leur importance, du goût de la clientèle, de la valeur des concurrents, etc...

Il ne m'est pas possible de m'étendre plus longuement sur ce sujet qui demanderait à être traité d'une façon toute spéciale.

Chemin de Fer d'Orléans

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay, le Sénégal et l'Amérique du Sud, via Bordeaux ou Lisbonne.

Par service combiné entre les chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et la Compagnie des Messageries Maritimes.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (1^{re} classe chemin de fer, 1^{re} ou 2^e catégorie paquebots), entre Paris-Quai d'Orsay et Dakar, Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, Bahia et Pernambuco.

Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an : faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au bureau des passages de la Compagnie des Messageries Maritimes, 14, Boulevard de la Madeleine, à Paris, ou dans les ports de l'Amérique du Sud et du Sénégal par les Agents de cette Compagnie.

Service bi-hebdomadaire Paris-Madrid-Algésiras-Tanger

Trajet en 53 heures
Le service rapide entre Paris, Madrid, Algésiras et Tanger qui fonctionne actuellement une fois par semaine et dont l'importance s'accroît avec le développement des affaires du Maroc, deviendra bi-hebdomadaire à dater du 6 Janvier prochain au départ de Madrid.

Ce service est constitué, on le sait, entre Paris et Madrid par le train de luxe Sud Express, entre Madrid et Algésiras, par un wagon-lit direct. Les horaires seront les suivants à partir de la date ci-dessus :

À l'aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay les Lundi et Vendredi à midi 16' ; arrivée à Madrid-Nord les Mardi et Samedi à 2 h. 12' soir ; départ de Madrid-Atocha les Mardi et Samedi à 8 h. 20' soir ; arrivée à Algésiras les Mercredi et Dimanche à 2 h. soir.

Au retour : Départ d'Algésiras les Jeudi et Lundi à 3 h. 5' soir ; arrivée à Madrid-Atocha, les Vendredi et Mardi à 9 h. 5' matin ; départ de Madrid-Nord les Vendredi et Mardi à 8 h. du soir ; arrivée à Paris-Quai d'Orsay les Samedi et Mercredi à 9 h. 33' soir.

Entre Algésiras et Tanger : traversée en 2 h. et demie environ.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera, à titre d'essai, jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1912, aux familles d'au moins 3 personnes des billets d'aller et retour collectifs à prix dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour du départ avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 % du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e et 3^e classes, compartiments-couchettes wagons-restaurant.

Prêt Argent sur signature. Long terme. Discrétion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 1^{er} Janvier 1912

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.684			0,85	0,82	0,72
Vaches.....	1.328	1.317	476	0,84	0,80	0,70
Taureaux...	256			0,80	0,78	0,70
Veaux.....	1.256	2.094	30	1,05	0,98	0,92
Moutons....	14.168	6.058	646	1,05	0,98	0,92
Porcs.....	3.315	3.873	>	0,66	0,65	0,64

OBSERVATIONS. — Vente lente sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

La Royale de France

Incendie, Accidents, Grêle, Bétail, etc., 65, rue de Rivoli, Paris, terminant organisation, accepterait Directeurs dans les départements où elle n'est pas représentée. Fixe et Commissions.

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénelon, 8

AGENCES :

PARIS, 7, rue Drouot

Bayonne. Saumur. Beaugé. Beaulieu. Caylus.	Lafrançaise. Bourguet. Montauban. Saint-Céré. Jazé.	Beaufort. Caussade. Gourdon. Langeais.
--	---	---

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel, Castelnau Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

CHAREBANK
à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 — Paris : 1^{re} ligne : 313-28 — Montauban : 74
2^e ligne : 326-66
Saumur : 1-75 — Bayonne : 4-55

ESCOMPTE ET RECouvreMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Etrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons de titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPÔT de FONDS et de TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres
Renouvellement des feuilles de Coupons

Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

Confiez tous vos achats ;

Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

qui se recommande à tous

Par la qualité irréprochable de ses Produits

Par ses Prix sensationnels de bon marché

LA PLUS IMPORTANTE PHARMACIE DE TOUTE LA RÉGION

parce qu'elle est :

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

& VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des Ordonnances

Expédie dans tout le Département des Produits rigoureusement purs sortant des meilleures Maisons, POULENC, DAUSSE, BAYER, ou préparés par le Pharmacien lui-même, d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908, ou exactement conformes aux ordonnances de MM. les Docteurs.

Laboratoire d'Analyses chimiques

URINES - LAIT - EAU

Demander le Catalogue général

Directeur : Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot
Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Ancien Directeur du Laboratoire d'Analyses de la Pharmacie Commerciale de France, à Paris.

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) CAHORS

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON,
en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

IMPRIMERIES A. COUESLANT

ALENÇON (ORNE) (Ancienne Imprimerie GUY)

CAHORS (LOT) (Ancienne Imprimerie LHYTOU)

Adresse télégraphique :

COUESLANT-ALENÇON

Téléphone (Alençon) : N° 26

20 PRESSES

Installations à vapeur et à l'électricité

INSTALLATIONS SPÉCIALES POUR PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
ET GRANDS TIRAGES

Adresse télégraphique :

COUESLANT-CAHORS

Téléphone (Cahors) : N° 84

IMPRIMEUR :

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. Des Sociétés de Tempérance : Croix-Blanche, Etoile Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. Du Club Cénol. — De Syndicats d'initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc.

DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES :

De l'École Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'École Normale des Institutrices de la Seine. — Des Lycées Fénelon, Molière, Victor-Hugo, Racine, etc.

DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Journaux illustrés, Périodiques, Brochures, Mémoires et Thèses

CIRCULAIRES, PROSPETUS, AFFICHES, LABEURS, ÉTIQUETTES, ENVELOPPES, TÊTES DE LETTRES, FACTURES, CARNETS, REGISTRES

Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

MANDATS, SOUCHES, LETTRES DE NAISSANCES, MARIAGES & DÉCÈS. — CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

PRIX MODÉRÉS

FEUILLETON DU Journal du Lot 114

LE

Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE X

UNE DÉCOUVERTE ALARMANTE

Un seul regard jeté dans la chambre du malade me dira si Beckson est éveillé. Si j'ai la certitude qu'il est bien soigné, je pourrai me résigner à le savoir en proie à la souffrance.

Julia Godwin ouvrit la porte de son appartement et jeta un coup d'œil dans le corridor.

Tout était obscur et silencieux. Sans doute la maison entière était plongée dans le sommeil, à l'exception de ceux qui gardaient le malade.

Julia s'enveloppa la tête et les épaules dans un châle, et elle parcourut le corridor d'un pas léger et furtif.

Elle ouvrit la porte de l'appartement de Lionel. Le bouton tourna sans bruit dans sa main. Elle regarda dans la

chambre, et un seul coup d'œil lui suffit pour reconnaître que ses craintes n'étaient pas entièrement sans fondement.

La tête de Mme Beckson était renversée sur le dossier de son fauteuil et sa respiration bruyante était celle d'une personne plongée dans un profond sommeil.

Il n'y avait pas d'autre domestique dans la chambre.

Le malade était endormi. Il était étendu presque sans mouvement, la tête tournée vers la porte par laquelle Julia était entrée.

Les épaisses rideaux de damas étaient tirés de l'autre côté du lit, à l'ancienne mode, qu'ils enveloppaient presque entièrement.

Julia s'avança dans la chambre avec l'intention d'éveiller Mme Beckson, mais au moment où elle approchait du fauteuil de la gouvernante elle tressaillit au bruit de pas qui se faisaient entendre dans le corridor.

Son premier mouvement fut de se cacher. Elle craignait la découverte de sa visite dans la chambre du malade, car cette visite pouvait trahir l'intérêt particulier qu'elle portait à Lionel.

Elle obéit à ce premier mouvement, car elle n'avait pas le temps de la réflexion. Elle se glissa vivement derrière le lit où elle se trouvait complètement dissimulée par les plis des rideaux.

A travers une étroite ouverture entre ces rideaux elle pouvait voir tout ce qui se passait dans la chambre.

Le bruit de pas dans le corridor s'approchait. C'étaient les pas d'un homme. La porte fut ouverte avec précaution et Godwin entra dans la chambre.

Julia ne fut pas très surprise de cette visite de son père dans la chambre du malade, à cette heure avancée. Quoi de plus naturel qu'il fût inquiet de l'état du jeune homme qui habitait sous son toit ?

Elle s'imaginait qu'il allait à l'instant éveiller la gouvernante et lui exprimer son mécontentement de s'être ainsi abandonnée au sommeil, pendant le temps où elle devait veiller avec le plus de soin.

Mais à la grande surprise de Julia, le banquier ne fit nulle attention à la femme endormie. Il passa devant elle sans même lui donner un coup d'œil et se pencha d'un air pensif au-dessus du lit.

Cachée derrière les rideaux, Julia observa la physionomie de son père.

Il y avait dans l'expression empreinte sur ce visage qui lui était si familier, quelque terreur soudaine, une terreur dont il était difficile de définir la nature.

Godwin tenait une bougie à la main et la lumière qu'elle projetait éclairait en plein son visage sombre et sinistre.

Julia resta immobile, respirant à peine, à le regarder de sa cachette derrière les rideaux. Il fit passer et repasser la lumière devant les yeux du dormeur.

Les paupières de Lionel ne firent pas un mouvement.

Puis le banquier se retourna du côté de Mme Beckson, et il l'examina pendant quelques instants.

Impossible de rendre l'étonnement produit chez Julia par la conduite de son père. Sa tête se perdait en conjectures pour se l'expliquer.

Godwin approcha alors de la table où étaient les médicaments.

Il y avait sur cette table deux bouteilles : une grande et à moitié vide ; l'autre plus petite et presque pleine.

Le banquier prit la plus petite bouteille et l'examina ; puis il enleva le bouchon et sentit la mixture qu'elle contenait. C'était une potion qui devait être administrée, dans la matinée, avant toute chose ; elle était aussi incolore que l'eau pure.

Godwin prit une petite fiole dans la poche de son gilet ; elle était si petite, que Julia pouvait à peine distinguer ce que c'était au moment où le banquier la tenait entre l'index et le pouce.

Il retira le bouchon avec ses dents, attendu qu'il avait la main gauche embarrassée par la bouteille.

Puis, lentement et résolument, il

versa quelques gouttes d'un liquide incolore de la petite fiole dans la bouteille plus grande contenant la potion. Il remplaça la fiole à la place où il l'avait prise, regarda de nouveau l'un et l'autre des dormeurs, puis il sortit sans bruit.

Le but, quel qu'il pût être, qui l'avait amené là, était atteint. Était-il possible à Julia de douter qu'il ne fût sombre et terrible ?

Elle tremblait de la tête aux pieds : une douleur aiguë lui torturait le cœur. Elle aimait tant son père, pouvait-elle le soupçonner d'être...

Quoi ! un empoisonneur se cachant dans l'ombre de la nuit !...

Ses actions tendaient forcément à cette conclusion. Quel motif, sinon une intention meurtrière, pouvait l'amener dans cette chambre, au milieu du silence de la nuit pour altérer la potion destinée au malade ?

— C'est impossible ! — se dit la jeune fille frappée de terreur. — Il faut que je sois folle ou trompée par les illusions d'un rêve. Ce que j'ai vu ne peut être réel... Cela ne peut pas être !

Elle comprima le battement des artères de son front avec ses mains ; elle essayait de reprendre ses sens.

— Non, ce n'est que trop réel. — murmura-t-elle, — malheureusement que trop réel.

Le visage de son père lui en avait

appris plus encore que ses actions. Il n'était pas prouvé que le liquide versé dans la potion fût du poison ; mais le visage qu'elle avait vu était celui d'un assassin.

— Oh ! mon Dieu ! — pensa Julia, — j'ai entendu parler de gens pris d'une folie subite, et poussés par le démon lui-même à commettre quelque crime. Bien certainement c'est ce qui arrive à mon père.

La malheureuse fille se rattachait à cette pensée comme à une dernière lueur d'espoir. Il lui était moins cruel de penser que son père était fou, sous l'influence du démon, que d'admettre qu'il fût assassin, froidement et de propos délibéré.

Lentement, et sans bruit, Julia se glissa hors de sa cachette et s'approcha vers la table où étaient posées les fioles du pharmacien. Elle regarda la gouvernante, craignant à tous moments qu'elle ne s'éveillât, mais la vieille femme dormait d'un sommeil lourd produit par le narcotique que contenait son café.

Julia prit la bouteille et regarda avec anxiété tout autour d'elle.

Elle cherchait une bouteille vide. Elle en aperçut une dans le coin de la cheminée ; dans cette bouteille vide, elle versa le contenu de la fiole que son père avait altéré.

(A suivre).